

AVANT-PROPOS DU MINISTRE

L'époque de transition historique qui est la nôtre et la redistribution de la puissance à laquelle nous assistons sont inséparables des bouleversements technologiques qui n'ont eu de cesse de s'accélérer ces deux dernières décennies. Qu'il s'agisse de la réussite de notre économie dans la compétition mondiale ou de la paix entre les nations, le numérique et l'ensemble des technologies qui s'y rapportent sont un enjeu majeur pour notre politique étrangère, pour l'action publique dans son ensemble et pour la vie même de nos institutions démocratiques. Au-delà des affaires stratégiques et des enjeux économiques, le domaine du droit, celui de l'éthique, tout comme celui de la culture et de la création sont directement concernés par ces évolutions. Avec l'émergence d'un espace numérique mondial et le foisonnement technologique qui l'accompagne, nous vivons un âge de révolution comme il en existe peu dans l'histoire de l'humanité.

Ces changements majeurs représentent des opportunités, des innovations synonymes de croissance, de libertés et de pratiques nouvelles. Mais cette transformation globale comporte aussi des risques de déséquilibres et de tensions internationales contre lesquels nous devons nous prémunir et que nous devons savoir anticiper. C'est tout l'intérêt que représente cette nouvelle livraison des *Carnets du CAPS*. Le Centre d'Analyse, de Prévision et de Stratégie de notre ministère assume une nouvelle fois son rôle de défricheur de ces réalités parfois méconnues dont notre action diplomatique doit se saisir. Il le fait à sa façon, sans tabou et sans exprimer la position officielle de notre diplomatie.

Aujourd'hui comme hier, mais à une échelle sans précédent, la souveraineté et la puissance des acteurs de la scène mondiale se mesurent à leur maîtrise des technologies de pointe, ce domaine clé du « hard power » comme de l'influence. Mais notre époque se distingue aussi par deux phénomènes majeurs. Premièrement, s'agissant de la recherche et de l'innovation, les technologies les plus sophistiquées ne sont plus le monopole des seuls Etats. Les géants du numérique ont en

effet développé leurs propres laboratoires de recherche où travaillent les meilleurs spécialistes. Par ailleurs, l'accès aux technologies et leur utilisation se sont également diffusés, pour le meilleur lorsqu'ils sont mis au service de la démocratie et du progrès social, et pour le pire lorsqu'ils servent des fins d'ingérence, de déstabilisation et de violence ou de nouvelles formes de contrôle social, d'aliénation, de domination, de propagande ou de manipulation.

Dans ce contexte, la France doit agir pour assurer sa souveraineté, défendre ses intérêts et s'assurer que ces développements technologiques soient respectueux des libertés et des droits de nos concitoyens. La Stratégie internationale de la France pour le numérique que j'ai présentée au mois de décembre dernier répond à cet objectif. C'est également le sens de la stratégie pour l'intelligence artificielle élaborée cette année.

Le premier défi dont s'est saisi le Président de la République avec l'ensemble du Gouvernement est justement de faire de la France un pôle d'excellence technologique en créant d'abord un écosystème favorable à l'innovation et à l'investissement. Nous avons pour ce faire de solides atouts, en particulier les performances de notre recherche dans des domaines essentiels et l'excellence des laboratoires de recherche appliquée, notamment dans les sciences mathématiques et informatiques. Il suffit de penser aux 13 médailles Fields décernées à des chercheurs français depuis 1950 : elles font de la France le pays le plus titré dans cette discipline, à égalité avec les Etats-Unis. Qu'on pense également à l'excellence de nos écoles d'ingénieurs. Ne nous y trompons pas, la concurrence technologique est d'abord une bataille des cerveaux, ceux que l'on garde et ceux que l'on attire, dans un contexte de concurrence accrue des systèmes universitaires où l'Occident n'est plus en situation de pôle unique d'influence. A ces atouts s'ajoutent les dispositifs mis en œuvre par le Gouvernement pour soutenir le développement de nos acteurs économiques. La *French Tech* est justement là pour accompagner le développement des start-up dans tous les secteurs et faire jouer à plein le potentiel libérateur de la révolution numérique pour notre économie. Pour que nous puissions développer et conserver notre avantage, il faudra sans doute trouver les moyens d'accélérer la transition entre la recherche académique, principalement financée par l'État, et les applications industrielles.

Nous savons que c'est l'un de nos points faibles. Aujourd'hui, ce sont parfois des acteurs étrangers, États ou entreprises, qui puisent dans le réservoir français de compétences, et investissent pour financer à leur profit la continuité du processus de maturation des technologies. Très souvent, ces entreprises profitent d'ailleurs de leur position dominante et de l'effet de réseau pour créer des monopoles, mener des politiques agressives de rachat et d'optimisation fiscale, au détriment des acteurs européens. Il est donc plus que nécessaire de continuer à créer les conditions d'une concurrence juste et à combattre ces comportements qui nuisent à l'innovation.

Dans le demi-siècle à venir, de nouvelles ruptures technologiques auront très vraisemblablement des conséquences similaires, voire supérieures, à celles de la première révolution numérique que nous traversons aujourd'hui. Nous devons être des acteurs de cette nouvelle course à l'innovation qui conditionne directement notre autonomie stratégique. Cela nécessite de renforcer et de coordonner nos centres de recherche nationaux, à l'image du programme national pour l'intelligence artificielle annoncé par le président de la République. Mais la clé réside également dans un effort de recherche et de développement conjoint à l'échelle européenne, gage de souveraineté renforcée pour chacun des États membres. La création d'une « Agence européenne pour l'innovation de rupture » proposée par le Président de la République y contribuera. C'est également à l'échelle européenne que nous devons faire porter l'effort en termes de régulation, comme l'a démontré l'adoption du Règlement général sur la protection des données et ses effets, notamment sur les grandes plateformes numériques. C'est en s'appuyant sur ces deux piliers, innovation et régulation, mais aussi en engageant des projets au-delà des frontières européennes, avec notamment la mise en place d'un GIEC de l'intelligence artificielle, que la France et l'Europe pourront agir en tant que puissance normative, à l'échelle internationale.

Enfin, n'oublions pas que la mondialisation numérique n'est pas homogène : si certaines de ces nouvelles technologies sont un puissant moteur de croissance inclusive, c'est à la condition de réduire la fracture technologique qui touche encore une part importante de la population mondiale. La France s'engage notamment avec le programme *Digital Africa* qui permettra d'identifier les start-up africaines les plus prometteuses et d'accompagner leur croissance.

Ces évolutions s'accompagnent également de vulnérabilités nouvelles, à commencer par celles qui concernent le cyberspace. En témoigne l'augmentation exponentielle des attaques informatiques à travers le monde. Les cibles sont diverses ; les attaquants le sont aussi, qu'ils soient des Etats ou des acteurs privés qui forment les rangs d'un véritable marché de l'ingérence. Ce sont d'ailleurs souvent les mêmes qui contrôlent chez eux les contenus, abusent chez les autres de la liberté de communiquer pour déstabiliser et manipuler l'information.

Pour assurer les conditions de la stabilité dans l'espace numérique, nous avons besoin d'établir une cyber-sécurité collective en nous appuyant sur les équilibres définis par le droit international, et notamment la Charte des Nations Unies. En outre, l'irruption du numérique comme outil et espace de confrontation confère au secteur privé des responsabilités inédites dans la préservation de la sécurité internationale. Ainsi, la lutte contre les organisations terroristes a vu les grandes plateformes numériques s'engager, en concertation avec les pouvoirs publics, à retirer des contenus susceptibles de pousser à la radicalisation, à prévenir leur réapparition et leur diffusion. Il faut donc que les Etats entreprennent entre eux, avec le secteur privé et le monde de la recherche, de nouveaux travaux pour définir des formes de régulation adaptées à ce nouveau contexte.

Cette innovation multilatérale, réaliste et pragmatique, c'est la méthode que la France souhaite porter afin que les transformations technologiques d'aujourd'hui et de demain s'inscrivent dans un monde où notre autonomie est assurée, où nos acteurs économiques sont compétitifs et où nos droits sont préservés.

Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Y Le Drian

